



# PRÉFET DU VAR

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Direction départementale des territoires et de la mer du Var Service Eau et Biodiversité

Toulon, le 17 janvier 2022

Service Eau et Biodiversité  
**Dérogation espèces protégées**  
Tél : 04 94 46 82 44  
Courriel : ddtm.dep@var.gouv.fr

### Note de présentation

Établie au titre de l'article L.123-19-2 du Code de l'Environnement  
dans le cadre de la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7  
de la charte de l'environnement.

Dossier présenté	
<b>Objet</b> : demande de dérogation pour la naturalisation de spécimens d'animaux morts d'espèces protégées définies à l'article L.411-2 du code de l'environnement	
<b>Motif(s)</b> : pour procéder ou faire procéder à la naturalisation de deux spécimens entiers (transfert chez le taxidermiste inclus) afin de les valoriser, à savoir une Marouette ponctuée - <i>Porzana porzana</i> (Linné, 1766) et un Hibou des marais - <i>Asio flammeus</i> (Pontoppidan, 1763), pour une conservation permanente, sur une durée illimitée à compter de 2022.	
<b>Demandeur</b> : Muséum départemental du Var (MDV) de Toulon	
<b>Pièce(s) associée(s) produite(s) par le demandeur</b> : 1 CERFA + note technique = dossier de demande	
Contexte	
Le muséum mène une démarche scientifique et pédagogique en collectant et conservant, voire exposant, des spécimens de la biodiversité nationale tout en constituant une collection naturaliste de référence. Ces spécimens ont été découverts dans les salins d'Hyères en mai 2021. Ces deux spécimens sont des espèces protégées sur l'ensemble du territoire national. En conséquence, le demandeur doit être habilité pour entreprendre la naturalisation de ces espèces animales protégées.	
Objectif(s)	
<ul style="list-style-type: none"><li>• connaissance de l'espèce</li><li>• exposition du spécimen à des fins pédagogiques</li><li>• conservation dans les réserves du muséum</li></ul>	
Avis	
Le Muséum départemental du Var bénéficie de l'appellation « Musée de France » témoignant de la reconnaissance accordée par le ministère de la Culture : « toute collection permanente composée de biens dont la conservation et la présentation revêtent un intérêt public, organisée en vue de la connaissance, de l'éducation et du plaisir du public. ».	
Modalités de consultation	
Le dossier de demande de dérogation ainsi que le projet de décision sont mis à la consultation du public sur le site Internet des services de l'État : <a href="http://www.var.gouv.fr">www.var.gouv.fr</a> Les observations sur le dossier de demande peuvent être communiquées : <ul style="list-style-type: none"><li>• par voie électronique à l'adresse suivante : <a href="mailto:ddtm-dep@var.gouv.fr">ddtm-dep@var.gouv.fr</a></li><li>• par courrier à la Préfecture du Var – DDTM83/SEBIO/Environnement à l'adresse ci-dessous indiquée</li></ul>	
Dates de la consultation	
Début de la consultation : 20 janvier 2022	Fin de la consultation : 09 février 2022 inclus

Adresse postale : Préfecture – DDTM – service eau et biodiversité – mission environnement - CS 31 209 - 83070 TOULON CEDEX  
Accueil du public : 244 avenue de l'infanterie de marine à Toulon face aux pompiers  
Téléphone 04 94 46 83 83 --- Courriel : [ddtm-dep@var.gouv.fr](mailto:ddtm-dep@var.gouv.fr) --- [www.var.gouv.fr](http://www.var.gouv.fr)